



EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OG RANG 2022

Placées sous la présidence du général de division (2S) Thierry CAER, les épreuves du concours OG Rang 2022 se sont déroulées conformément aux textes de référence. Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2021, **100 places étaient ouvertes.**

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le 12 janvier 2022 à VILLEJUIF et dans les centres outre-mer. Les épreuves d'admission, quant à elles, se sont tenues à l'EOGN de Melun du 11 au 19 avril 2022.

I- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

11 - Données chiffrées

299 sous-officiers ont déposé un dossier de candidature et **289** ont été autorisés à concourir.

275 candidats sur les **289** autorisés à concourir se sont présentés et ont participé à l'épreuve écrite.

161 ont été déclarés **admissibles**, le dernier avec une moyenne de **9,02/20** (8,50 en 2021).

100 candidats ont été **admis**, le dernier avec une moyenne de **12,73/20** (12,68 en 2020). **15** candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

12 - Déroulement de l'épreuve d'admissibilité

Organisée par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE), l'épreuve d'admissibilité a été organisée dans une salle unique à Villejuif (Espace Les Esselières) et dans chaque DROM-COM où un centre d'examen a été ouvert dès lors qu'un candidat y étant affecté était autorisé à concourir.

Conformément aux dispositions de l'arrêté de troisième référence, l'admissibilité consistait en une unique épreuve écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures - coefficient 2 - note éliminatoire < 5/20).

13 - Déroulement des épreuves d'admission

131 - Généralités

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 11 au 18 avril 2022 à l'EOGN, et l'épreuve sportive le lendemain de l'entretien avec les membres du jury sur un parcours prévu à cet effet au sein de l'école. Tous les candidats admissibles, y compris ceux affectés outre-mer, ont été convoqués à MELUN.

132 - Particularité de l'ordre de passage

Compte-tenu de la nature des épreuves et du nombre de candidats répartis en sous-commissions, le président

du jury n'était pas membre d'une sous-commission d'aptitude générale. Les candidats ont donc été convoqués devant les sous-commissions de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) en fonction du choix effectué à l'inscription sur l'une des subdivisions d'armes ou spécialités prévues par l'arrêté du 20 août 2021.

II - APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 - Épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie et à déterminer son aptitude à formuler des réponses synthétiques, claires et objectives sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes. Il s'agit pour le candidat de répondre à 5 questions dont les réponses ne doivent pas dépasser 15 lignes.

Les questions étaient :

- 1 : « Citez les six missions et capacités opérationnelles des communautés de brigades (COB) et brigades territoriales autonomes (BTA) et indiquez leurs points clés. » (4 points)
- 2 : « La manœuvre rétablissement/maintien de l'ordre des unités de gendarmerie mobile repose sur trois principes majeurs. Citez et définissez ces principes. » (4 points)
- 3 : « Lors d'une attaque terroriste, les primo-intervenants doivent invariablement conduire quatre actions complémentaires, décrivez-les. » (4 points)
- 4 : « Quels sont les devoirs du policier et du gendarme selon le code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale ? » (4 points)
- 5 : « Développez les éléments du processus opérationnel dénommé « P.R.O.T.E.G.E.R ». » (4 points)

La moyenne générale s'élève à **10/20 (8,83/20 en 2021)**. **15** candidats ont obtenu une note éliminatoire (**56 en 2021**).

211 - Remarques sur la forme

Cet exercice impose de respecter un canevas de réponse de 15 lignes ; or, la calligraphie « surdimensionnée » de certains candidats les pénalise, tout comme ceux dont l'écriture se réduit à des « pattes de mouche » parfois difficilement déchiffrables. Si les premiers doivent adapter leur écriture pour composer (comme dans tous les concours), les seconds sont tentés de se répandre le plus souvent en conjecture superflue. Plusieurs candidats n'ont pas respecté la consigne des 15 lignes et n'ont, par conséquent, pas été corrigés sur la totalité de leur réponse.

Le niveau d'orthographe et de syntaxe, ainsi que la présentation sont disparates. Si certaines copies sont satisfaisantes, d'autres laissent apparaître une désinvolture manifeste : difficulté de lecture, absence de syntaxe, phrases non construites, langage parlé.

212 - Remarques sur le fond

Dans l'ensemble le niveau est assez faible et révèle un manque flagrant d'implication dans l'acquisition des connaissances. Les textes sont « survolés » par nombre de candidats.

Ainsi la majorité des candidats ne maîtrise pas la question 2 sur la gendarmerie mobile (36 d'entre eux ont eu 0/5 à cette question). Il est vraisemblable que de nombreux candidats issus de la GD n'ont pas fait l'effort de travailler les textes concernant la GM, l'inverse n'étant pas établi.

La question relative à la déontologie a donné lieu à des réponses souvent très hasardeuses et confuses. Beaucoup de candidats ne connaissent pas les devoirs du gendarme et surtout ne savent pas les expliquer ; ce constat doit être un sujet d'attention par la hiérarchie future des lauréats.

Pour la question 5, certains ignorent complètement à quoi correspond l'acronyme PROTÉGER.

22 - Épreuve orale d'admission

L'entretien oral avec le jury s'est déroulé du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022 à l'EOGN à Melun. Il consiste en une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée 30 minutes - sans préparation - coefficient 4 - sans note éliminatoire).

Les épreuves orales se sont déroulées dans un contexte sanitaire moins tendu qu'en 2021 : le port du masque ainsi que la présentation d'un pass vaccinal n'ont pas été exigés pour participer.

Sur les 161 candidats admissibles, **159** se sont présentés à cette seconde phase du concours.

La moyenne générale est de **12,98/20 (13,27/20 en 2021)**.

221 - Remarques sur la forme

Forme du dossier

La pièce n°1 n'est qu'une simple énumération d'activités, sans explications ni construction de phrases pour comprendre ce qu'a réalisé le candidat et ce qu'il cherche à mettre en avant.

Pour la pièce n°2, un effort a été observé sur la construction du récit (introduction + développement + conclusion). La présentation laisse cependant parfois à désirer : pas assez aérée, simples énumérations ou récits de missions, disparités entre les parties...

Enfin la pièce n°3 présente des formulations souvent trop longues avec des redites de la pièce 2 pour faire du volume.

Entretiens oraux

Des défauts sont observés dans la tenue, la présentation du parcours professionnel (confusion entre parcours et compétences), et la mise en avant de décorations sans en connaître les origines et fondements.

La première partie dédiée à la présentation est une phase de l'entretien qui, chez certains candidats, manque de travail en amont (d'où la confusion entre le tracé du parcours professionnel et l'énumération de compétences). En revanche, certains ont soigneusement préparé cet entretien par des « colles » et ont délivré un discours construit.

222 - Remarques sur le fond :

La pièce n° 3 du dossier RAEP comporte souvent un rappel des compétences détenues au lieu d'une explication du projet professionnel envisagé .

Les candidats sont assez bien préparés, ont travaillé, mais peut-être davantage dans le registre théorique et peu « concret ». Certaines régions se distinguent dans la préparation de leurs candidats.

En revanche, ils ont peu de culture générale et des lacunes importantes en histoire, géographie, culture militaire malgré toutefois le constat d'une progression dans la prise en compte de ces items pour l'oral.

.../...

23 - Épreuve sportive

L'épreuve consiste en un 3000 m de course à pied (coefficient 1 - pas de note éliminatoire). Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions au sein de l'EONG, sur un parcours prévu à cet effet

Les notes vont de 0 à 20/20 et la moyenne générale est de **15,86/20** (15,27 en 2021).

La moyenne de cette épreuve est très élevée et 21 % des candidats obtient la note de 20/20, ce qui permet pas de les départager.

Le général de division (2S) Thierry CAER

Président du jury